

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-003713

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 5391

Société :

RAM - PP

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : KHALID DAHLIA

Date de naissance :

16/10/62

Adresse :

Rés. Le Sud - Angle Sankil / Hassan Blas - Jne el Aq - 1017 - Balma - Casablanca

Tél. : 0621554555

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :


Dr Kaouthar DGADEG
Ophtalmologue
Rés. Palmer, Bd Brahim Koudani
Entrée B9, 1^{re} étage Casablanca
Tél. 0522 28 66 - 0522 18 62 62

Date de consultation : 10/07/2019

Nom et prénom du malade : KHALID FATIMA EZZAHRA Age : 22 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection oculaire

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

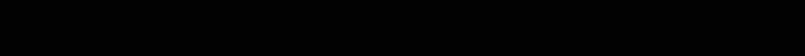
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

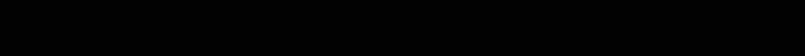
Fait à :

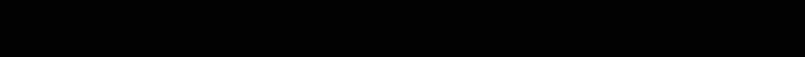
Le :/...../.....

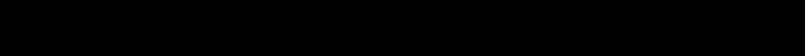
Signature de l'adhérent(e) :











RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/07/2023	S		300,- D. Dr.	Kaouther Ophtalmologiste Rés. Palmer, Bd Brahim Roudani Entrée B9, 1er étage, Casablanca Tél : 0522 98 88 66 - INPE : 09 1186262

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Pharmacie V. S.A.R.L. Coudane 2062 383 0000 0.86 Dr. Larouci 000-204-383-0000-0.86 PE: 092-06-19-10	10/07/2023	160,00

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet de signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
AKRAM DAALI 63 Rue Rabbat El Gara Tunisie	13/01/2027					3000

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Un autre regard sur vos yeux

OPTICIEN - LUNETTIER - CONSEILS VISAGISTE

N° 314158

FACTURE N° :

Casablanca, le: 13/12/2023

Mme / Mr : KHALID Fatima Errachid
Dr: Kaouther DGADEG

VL
OD : 120 - 01/01/2023

OG : 141 - 04/01/2023

Monture

Plastique
1200 DH

VP-Add

OD :

OG :

Verres

1000 Dhs
1800 DH

Total à payer: 3000 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : 3000 DH

T. Dzeg

Akram Daaii
Innre : 065032633

M-A-D OPTIC
Opticien Optométriste
63 Rue Rguibat Casa

Cachet et signature

Adresse 63 Rue Rguibat Bourgogne - Casablanca - Tél.: 05 22 29 55 36
Capitale 100.000 - Patente 3502703 - IF 47232711 - RC 6123
ICE 002642590000069

Dr. Kaouthar DGADEG

Spécialiste des Maladies et Chirurgie
des yeux Adultes et Enfants

- Membre de la Société Française d'Ophtalmologie
- Chirurgie de la Cataracte par Phacoémulsification
- Strabisme - Glaucome
- Laser
- Angiographie
- OCT



الدكتورة كوثر الدكادش

إختصاصية في أمراض و جراحة
العيون للكبار والأطفال

- عضوة في الجمعية الفرنسية لطب العيون
- جراحة الجلالة بالمواجات فوق الصوتية
- تقويم الحول
- الزرق
- الليزد
- تصوير الأوعية الدموية للشبكيّة

Casablanca, le lundi 10 juillet 2023

Madame KHALID Fatima Ezzahra

Monture + Verres correcteurs:

Verres ANTIREFLETS ANTILUMIERE BLEUE
AMINCIS

Oeil Droit : (20° -0,50) -1,25

Oeil Gauche : (145° -0,25) -1,75

Dr Kaouthar DGADEG
Ophtalmologiste
Rés. Palmier, Bd Brahim Roudani
Entrée B9, 1^{er} étage, Casablanca
Tél : 0522 98 88 66 - INPA : 0511862762

M-A-D OPTIC
Opticien orthoptiste
63 Rue Roudani Casa

إقامة النخيل، 285 ، شارع إبراهيم الروداني - مدخل B9 - الطابق 1 ، شقة 3 - الدار البيضاء

Rés. Palmier - 285, Bd. Brahim ROUDANI - Entrée B9 - Etage 1, Appt 3 - Casablanca

E-mail : blankavision@gmail.com - Tél.: 0522 988 866

Dr. Kaouthar DGADEG

Spécialiste des Maladies et Chirurgie
des yeux Adultes et Enfants

- Membre de la Société Française d'Ophtalmologie
- Chirurgie de la Cataracte par Phacoémulsification
- Strabisme - Glaucome
- Laser
- Angiographie
- OCT



الدكتورة كوثر الدكادجي

إختصاصية في أمراض و جراحة
العيون للكبار و الأطفال

- عضوة في الجمعية الفرنسية لطب العيون
- جراحة الجلالة بالموجات فوق الصوتية
- تقويم المحول
- الزرق
- الليزر
- تصوير الأوعية الدموية للشبكة

Casablanca, le lundi 10 juillet 2023

Madame KHALID Fatima Ezzahra

150,00

- HYLO-COMOD GEL (Hyaluronate)NON REMB/S.S

1 goutte, 3 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 1
mois

S.V

Pharmacie LAROUSSI
S.A.R.L.
Bd Roudani, 206/210, Maârif - Casa
Dr. Laroussi Laila
ICE: 000.204.383.0000.86
INPE: 092.06.19.10

Dr Kaouthar DGADEG
Ophtalmologue
Rés. Palmier, Bd Brahim Roudani
Entrée B9, 1^{er} étage, Casablanca
Tél : 0522 98 88 66 - INPE : 09.11.862.62

إقامة النخيل، 285 ، شارع إبراهيم الروదاني - مدخل B9 - الطابق 1 ، شقة 3 - الدار البيضاء

Rés. Palmier - 285, Bd. Brahim ROUDANI - Entrée B9 - Etage 1, Appart 3 - Casablanca

E-mail : blankavision@gmail.com - Tél.: 0522 988 866